

Un modèle de résolution pour les municipalités

Accès à de l'eau potable gratuite dans les lieux publics

Par leurs aménagements et services, les municipalités ont une grande influence sur les habitudes de vie des citoyens et ont des impacts importants sur leur qualité de vie et leur santé, de même que sur l'environnement. En ce sens, rendre les fontaines d'eau plus accessibles à la population pourrait être bénéfique à plusieurs égards tels que la **santé** et la **qualité de vie**, la **réduction des déchets**, la **gestion sensée des ressources** et la **promotion de l'eau municipale**.

En plus d'être cohérente avec l'esprit du virage bleu entrepris par plusieurs milieux, cette mesure est également très populaire considérant que **96 % de la population juge important d'avoir accès à une fontaine d'eau dans les lieux publics**. Cependant, près de 50 % des Québécois disent trouver plus facilement des boissons sucrées qu'une fontaine d'eau quand ils souhaitent se désaltérer¹.

Faciliter une saine hydratation

Alors que la surconsommation de boissons sucrées est fortement associée à l'obésité, à une piètre santé dentaire et à plusieurs maladies chroniques, notre environnement alimentaire tend à encourager la consommation de ces breuvages.

Faciliter l'accès aux fontaines d'eau permet de donner un véritable choix santé, économique et éco-responsable aux citoyens pour leur hydratation. Multiplier les points d'eau offre également des bénéfices pour les municipalités en réduisant l'usage des contenants à utilisation unique tels que les bouteilles d'eau ou de boissons sucrées qui sont ultimement gérés dans les collectes collectives et les dépotoirs.

Adopter une résolution : une mesure prometteuse et cohérente

Dans la fiche d'information, *Fontaine, je boirai de ton eau*, la Direction de santé publique de la Montérégie encourage les municipalités à offrir de l'eau potable dans les endroits publics, notamment dans les édifices municipaux, les parcs, les terrains de jeux, les plateaux sportifs et à proximité des pistes cyclables². Adopter une résolution pour favoriser l'accès à l'eau potable gratuite est une mesure qui permet de promouvoir la consommation de l'eau et de favoriser une saine hydratation des citoyens.

Une telle mesure redonne aussi une vitrine de choix à l'eau municipale, en plus d'être cohérente avec d'autres initiatives épousées par plusieurs municipalités québécoises telles que le *Programme d'excellence en eau potable (PEXEP)*³, les *Communautés bleues*⁴, la démarche des municipalités axées sur le développement durable⁵ et les *Municipalité Active*⁶.

Des initiatives inspirantes

Cartographier les fontaines existantes

À Vancouver, une cartographie des fontaines d'eau a été produite de manière à s'assurer que celles-ci sont accessibles à tous. La carte a été mise en ligne pour permettre aux citoyens de repérer facilement un point d'eau potable au besoin⁷.

Accroître l'accès à l'eau lors des événements spéciaux plus achalandés

Il existe des installations temporaires d'eau potable permettant de bonifier l'offre régulière lors d'événements spéciaux ou de fêtes populaires, ainsi que pendant les périodes de grande chaleur. À titre d'exemple, la Ville de Longueuil possède une fontaine d'eau mobile qu'elle déploie lors de certains événements publics⁸. Il est aussi possible de louer des citernes d'eau potable.

À chaque parc sa fontaine!

Des municipalités ont fait le choix de disposer au moins une fontaine d'eau dans chaque parc. Il devient alors aisé pour les résidents de repérer une fontaine en cas de besoin, en plus d'encourager les utilisateurs des parcs, en particulier les enfants, à apprécier une hydratation saine.

Conclusion

Les municipalités occupent un rôle stratégique dans la promotion de la santé et du bien-être, ainsi que dans la prévention de l'obésité et de plusieurs maladies, car leurs interventions ont des impacts immédiats sur l'environnement et les modes de vie des citoyens. Que ce soit pour améliorer l'offre alimentaire et l'accès aux aliments et breuvages sains, pour encourager le transport actif et le transport en commun ou encore pour accroître l'accès aux installations sportives, les possibilités d'agir sont nombreuses et variées pour les municipalités. Accroître l'accès à de l'eau potable gratuite dans les lieux publics est une action pertinente, cohérente et appréciée des citoyens.

Afin de simplifier la tâche aux municipalités qui désirent mettre en place une politique pour favoriser l'accès à de l'eau potable gratuite dans les lieux publics, un modèle de résolution est désormais mis à leur disposition (voir page 3). Chaque municipalité peut alors le réutiliser ou l'adapter en fonction de ses besoins spécifiques.

Pour plus d'information, contactez :

Geneviève Guérin, analyste-rechercheur
Association pour la santé publique du Québec
514 528-5811 poste 250
gguerin@aspq.org

Modèle de résolution

ACCÈS À L'EAU POTABLE GRATUITE DANS LES LIEUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE (nommer la ville) s'implique activement en matière de promotion de la santé et du bien-être de ses citoyens par ses politiques municipales, l'aménagement de ses milieux et son offre de services;

CONSIDÉRANT QUE, d'un point de vue de santé, l'eau est la boisson idéale pour une saine hydratation et que sa consommation doit être encouragée et facilitée;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la grande majorité des citoyens d'avoir accès à l'eau potable dans les lieux publics, quelle que soit la saison;

CONSIDÉRANT QUE l'eau de (nommer la ville) est sécuritaire, saine et de grande qualité (spécifier s'il y a lieu des reconnaissances obtenues, telles que celle délivrée par le PEXEP);

CONSIDÉRANT QUE (nommer la ville) souscrit à une approche axée sur le développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embouteillage de l'eau et d'autres boissons dans des bouteilles de plastique et leur distribution ont des impacts néfastes sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'une petite partie seulement des bouteilles de plastique à usage unique sont recyclées et que celles-ci se retrouvent dans les rues, les parcs et les cours d'eau de la municipalité, en plus d'encombrer les sites d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE l'élimination des bouteilles d'eau doit être compensée par un accès adéquat à l'eau municipale pour maintenir la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne souhaite pas promouvoir la consommation de boissons sucrées en augmentant leur visibilité et accessibilité suite au retrait de l'eau embouteillée de ses machines distributrices;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et (unanimentement résolu ou résolu à la majorité) que :

La ville/municipalité de (nom de la municipalité) :

- 1- S'engage à entretenir adéquatement les fontaines d'eau existantes;
- 2- Élimine l'offre d'eau embouteillée dans les édifices municipaux et les parcs ainsi que lors d'événements spéciaux, en la substituant par un accès à l'eau potable publique et non par d'autres boissons embouteillées telles que les boissons sucrées;
- 3- Encourage l'usage de gourdes et contenants réutilisables;
- 4- Prévoit la présence de fontaines d'eau dans l'aménagement de nouveaux espaces publics, en particulier aux abords des parcs, des terrains de jeux et plateaux sportifs et près des réseaux cyclables ou piétonniers.

* Pour aller plus loin :

- 5- S'assure d'avoir accès à au moins une fontaine d'eau dans chaque parc, espace ou édifice public de la municipalité.
- 6- Rende public une cartographie des endroits où les citoyens peuvent s'abreuver gratuitement.

Références

¹ Sondage omnibus web effectué par Ipsos, pour le compte de la Coalition québécoise sur la problématique du poids, auprès d'un échantillon représentatif de 1001 répondants francophones du Québec, âgés de 18 à 74 ans (du 12 au 20 novembre 2012).

² Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (s.d.). *Fontaine, je boirai de ton eau!*

³ Réseau environnement (2014). Programme d'excellence en eau potable. Repéré le 25 juin 2014 au www.reseau-environnement.com/fr/eau/pexeppeep.

⁴ Coalition Eau Secours, Conseil des Canadiens & SCFP (s.d.). *Guide du projet Communautés bleues du Québec*. Repéré le

27 avril 2014 au <http://eausecours.org/esdossiers/guide-bleu.pdf>.

⁵ Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (s.d.). *Municipalité axée sur le développement durable*. Repéré le 25 juin 2014 au <http://municipalitedurable.gouv.qc.ca/municipalite-axee-sur-le-developpement-durable>.

⁶ Kino-Québec (s.d.). *Municipalité Active*. Repéré le 27 avril 2014 au <http://www.kino-quebec.qc.ca/municipaliteActive.asp>

⁷ City of Vancouver (2013). *Water Fountains*. Repéré le 19 septembre 2013 au <http://vancouver.ca/home-property-development/water-fountains.aspx>.

⁸ Ville de Longueuil (2011). *Valorisation de l'eau potable. À Longueuil on boit à la source, un concept innovateur et unique!* Repéré le 25 juin 2014 à www.longueuil.ca/fr/node/23205.